

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} JUILLET 2026

Nombre de Conseillers : L'an deux mil vingt six
en exercice : 15 le premier juillet à dix neuf heures
présents : 12 le Conseil Municipal de la commune de MÉGRIT dûment convoqué
votants : 15 s'est réuni en session ordinaire à la mairie,
sous la Présidence de Mikaël HAQUIN, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 25 juin 2026

Date de Publication : Présents : HAQUIN Mikaël, DESPRES Marie-Jeanne, GUICHARD Fabienne
(arrivée à 20 h), MONSARRAT Patricia, DROIN Marie-Anne, LEMARCHAND
Christophe, LEMETAYER Dominique, HENRY Anne-Christine, COUGET
Jonathan, GABORIEAU Cédric, CHENU Elodie, GICQUEL Mathilde.
6 juillet 2026 Absents excusés : CLEMENT Philippe (pouvoir à HAQUIN Mikaël), PERTUISEL
Stéphane (pouvoir à DESPRES Marie-Jeanne), SOUBIRAN Vincent (pouvoir à
COUGET Jonathan)
Secrétaire : HENRY Anne-Christine

Adoption des procès-verbaux du 1er juin et du 5 juin 2026

Les procès-verbaux du 1^{er} juin et du 5 juin n'appellent aucune observation et sont adoptés à l'unanimité.

N° 2026/07/01/01 : Présentation de l'atlas de la Biodiversité Intercommunale 2024 - 2026

M. David Boixière, Vice-Président de Dinan Agglomération, Mme Sophie Dubois, en charge de l'environnement, et M. Olivier Massard, chargé de mission Biodiversité au Parc Naturel Régional Vallée de la Rance-Côte d'Émeraude, présentent à l'assemblée les actions déjà engagées sur la commune dans le cadre de cette démarche ainsi que celles prévues au cours du second semestre 2026.

Depuis le 1er janvier 2024, la commune de Mégrit est engagée dans le deuxième volet (2024-2026) de l'Atlas de la Biodiversité Intercommunale (ABI), porté par Dinan Agglomération, en partenariat technique avec le Parc naturel régional Vallée de la Rance-Côte d'Émeraude.

La démarche ABI a pour objectif de sensibiliser l'ensemble des acteurs à l'importance de la biodiversité. Au-delà de l'amélioration des connaissances, elle vise également à accompagner les communes dans leurs réflexions et leurs initiatives afin de limiter les impacts des activités humaines et de favoriser la biodiversité locale.

Les intervenants rappellent que la biodiversité connaît depuis plusieurs années un déclin préoccupant, notamment en raison de l'artificialisation et de la dégradation des sols, de l'utilisation des produits phytosanitaires, de la pollution, de la surexploitation des ressources, de l'eutrophisation des milieux et du dérèglement climatique.

Ils présentent ensuite une synthèse des inventaires réalisés à l'échelle de Dinan Agglomération (oiseaux, invertébrés, flore, faune du bâti et mares) et rappellent les principaux intérêts et enjeux mis en évidence par ces travaux.

Enfin, ils invitent les élus à élaborer un plan d'actions en faveur de la biodiversité, avec un objectif d'adoption à l'horizon de juin 2027. Ce plan permettra de mettre en œuvre des actions concrètes, à l'image de celles déjà engagées par plusieurs communes du territoire. Le public sera associé à cette démarche afin de contribuer à sa réussite.

N° 2026/07/01/02 : Organisation de la rentrée scolaire 2026 - 2027

Mme Marie-Jeanne Després, adjointe en charge des affaires scolaires, présente les différents éléments relatifs à la rentrée scolaire 2025-2026.

Elle indique que l'année scolaire écoulée a été difficile à l'école de Languédias, notamment en raison de nombreux arrêts de professeurs des écoles. Elle souligne également que le comportement de certains élèves est de plus en plus difficile à gérer et que plusieurs demandes d'accompagnement par un accompagnant d'élèves en situation de handicap (AESH) ont été formulées.

Elle précise toutefois que l'obtention de ces accompagnements demeure complexe. Elle se félicite néanmoins que l'inspection académique ait pris en compte les difficultés rencontrées par l'établissement et rappelle que la sixième classe, ouverte en septembre 2024, est reconduite pour l'année scolaire 2026-2027.

Les effectifs

Les effectifs actuels en juin 2026 : 126 élèves scolarisés sur le RPI.

Effectifs par niveau :

TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
3	15	13	21	15	15	12	13	19

Répartition par classe :

TPS-PS- MS	GS	CP-CE1	CP-CE1	CE2-CM1	CM2
31	21	7 + 7 = 14	8+8 = 16	12+13= 25	19
M. Courtois Mégrit	E. Goubil Mégrit	Y. Guillou Languédias	T. Rebours Languédias	M-J Després Languédias	L. Vivier Trédias

Les effectifs prévus en septembre 2026 : 119 élèves scolarisés sur le RPI.

Effectifs par niveau

TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
0	13	16	13	20	14	17	12	14

Répartition par classe :

PS-MS	MS-GS	CP	CE1	CE2	CM1- CM2
20	21	20	14	17	26
M. Courtois Mégrit	E. Goubil Mégrit	T. Rebours Languédias	Y. Guillou Languédias	M-J Després Languédias	L. Vivier Trédias

On note une diminution des élèves à Mégrit : de 52 élèves en juin à 41 élèves prévus en septembre ce qui a un impact sur le nombre de rationnaires à la cantine.

- ATSEM supplémentaire depuis 2024

Au vu de la répartition des effectifs du RPI, il n'est plus nécessaire de faire appel à une ATSEM supplémentaire le matin en septembre 2026. Une réunion est programmée le 9 juillet entre les Maires et les Adjoints aux affaires scolaires du RPI pour voir différents points relatifs à l'organisation du RPI.

- **Tarifs de cantine et de garderie.**

En accord avec les autres communes du RPI, il est proposé de maintenir les tarifs de la restauration scolaire, soit 3,05 € par repas pour les enfants et 5,80 € pour les adultes.

Il est également proposé de reconduire les horaires ainsi que les tarifs de la garderie, à savoir 1,10 € le matin et 1,30 € le soir. En cas de dépassement des horaires de fermeture, une pénalité de 5,00 € par quart d'heure entamé sera appliquée.

Pour rappel, le coût de l'assiette, correspondant uniquement au prix des denrées alimentaires, s'est élevé à 2,73 € en 2025.

L'assemblée émet un avis favorable à ces propositions.

- **Répartition des frais du RPI**

Les frais de personnel du RPI pour 2024- 2025 s'élèvent à 76 206 €

Les frais de transport scolaire à la charge du RPI s'élèvent à 10 610 €

N° 2026/07/01/03 : Réfection des sols des jeux extérieurs de la cour de l'école / travaux divers

Madame Fabienne GUICHARD informe l'assemblée que les bordures ainsi que les revêtements amortissants (copeaux de bois et dalles) des aires de jeux extérieures de l'école doivent être remplacés en raison de leur usure, afin de garantir la sécurité des enfants et d'améliorer les conditions d'hygiène.

Il est proposé de réhabiliter ces espaces en remplaçant les copeaux par un revêtement de sol amortissant en EPDM (élastomère synthétique), plus durable et plus adapté. Les copeaux constituent en effet un environnement propice aux déjections animales, ce qui pose des problèmes d'hygiène. Dans le même objectif, il a également été décidé de supprimer le bac à sable.

Un devis d'un montant de 10 700,00 € HT, établi par l'entreprise Imagin'Aires de Ploërmel, est présenté à l'assemblée, accompagné de simulations photographiques du projet. Après en avoir délibéré, l'assemblée émet un avis favorable de principe à la réhabilitation des aires de jeux. Madame GUICHARD sollicitera toutefois d'autres entreprises afin de disposer de devis comparatifs avant toute décision définitive.

Par ailleurs, Madame GUICHARD présente les propositions formulées par la commission chargée d'étudier le renouvellement des décorations de Noël. Plusieurs devis et mises en situation sont soumis à l'assemblée. Après délibération, celle-ci émet un avis favorable à l'acquisition de nouvelles décorations et retient le devis de l'entreprise LEBLANC Illuminations, d'un montant de 4 178,64 € HT.

N° 2026/07/01/04 : Projet de panneaux photovoltaïques à l'école

M. le Maire rappelle l'historique du projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'école.

En mars 2024, une première étude a été engagée en partenariat avec le Syndicat départemental d'énergie (SDE) afin d'évaluer la faisabilité de l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'école.

En mars 2025, un rapport complet de faisabilité a été remis à la commune.

Lors de la séance du Conseil municipal du 16 juin 2025, le SDE a présenté le projet. Cette présentation a notamment mis en évidence :

- un retour sur investissement estimé à 17 ans ;
- une durée de vie des installations comprise entre 35 et 40 ans ;
- la compatibilité du projet avec la toiture de l'école, entièrement refaite côté sud et remaniée côté nord.

À l'issue de cette présentation, le Conseil municipal a décidé de poursuivre l'étude du projet en sollicitant un diagnostic de la charpente.

En juin 2026, la commune a reçu le rapport établi par le cabinet Armorique Études. Celui-ci conclut que : « À l'issue de l'analyse de la charpente bois, il ressort que l'ensemble de la structure est conforme aux normes en vigueur, tant vis-à-vis des sollicitations actuelles que des charges futures envisagées. Ainsi, aucun renfort de charpente ne sera requis dans le cadre des travaux d'installation de panneaux photovoltaïques en toiture. »

Par ailleurs, des crédits ont été inscrits au budget primitif 2026 au programme « Rénovation des bâtiments et pose de panneaux photovoltaïques » pour un montant de 120 000 €. La commune est également susceptible de bénéficier d'un fonds de concours de Dinan Agglomération pouvant être sollicité à hauteur de 35 863 €.

Enfin, une rencontre s'est tenue le lundi 29 juin avec M. Thomas, représentant de la Centrale Villageoise, ainsi qu'un échange avec M. Scolan, du Syndicat départemental d'énergie, qui ont apporté de nouveaux éléments d'appréciation sur ce dossier notamment sur le prix de rachat de l'électricité qui a drastiquement diminué au 1^{er} juin 2026 (tarif de rachat de l'électricité produite par une installation photovoltaïque est fixé par arrêté ministériel et révisé trimestriellement).

Au regard de ces éléments, considérant que l'intérêt économique du projet repose principalement sur les économies réalisées grâce à l'autoconsommation de l'électricité produite, il est proposé d'approfondir l'analyse du projet et de reporter à une séance ultérieure la décision relative à la réalisation de cet investissement.

N° 2026/07/01/05 : Questions diverses

PLUi-H : retour de Dinan Agglomération sur les observations du Conseil Municipal

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les observations formulées par le Conseil municipal lors de sa séance du 1er juin, concernant le premier arrêt du projet de révision du PLUi-H, ont été prises en compte par Dinan Agglomération, à l'exception de la demande visant à remplacer la zone U située au sud des parcelles n° 1992 et 1993 par une surface équivalente au nord de ces mêmes parcelles.

Dinan Agglomération précise qu'il n'est pas possible de substituer une zone construite par une zone actuellement cultivée.

Horaires d'ouverture de la mairie durant l'été

Les horaires d'ouverture de la mairie seront les suivants :

- Du 6 juillet au 7 août : lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 8 h 30 à 12 h.
- Du 10 août au 28 août : mardi et jeudi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h.

Mission Locale de Dinan

Mme Anne-Christine HENRY présente un compte rendu de l'assemblée générale de la Mission Locale. Le nombre de jeunes accompagnés est en légère baisse, principalement en raison d'un manque de professionnels disponibles pour assurer leur suivi. Au total, 1 269 jeunes ont été accompagnés, dont 562 dans le cadre d'une première prise en charge.

Les principales difficultés rencontrées concernent le manque de mobilité, malgré les permanences mises en place, certains secteurs restant insuffisamment desservis, ainsi que l'absence de qualification ou de diplôme pour une partie des jeunes suivis.

Concernant le Point Accueil Écoute Jeunes (PAEJ), dédié à la santé mentale, un lieu d'accueil est maintenu à Dinan et quatorze permanences sont organisées sur le reste du territoire. Au total, 241 jeunes ont été

accompagnés, principalement des filles et des mineurs. La demande est en constante augmentation alors que le dispositif repose sur seulement deux écoutantes.

Société Publique Locale Dinan Cap Fréhel Tourisme

Mme Patricia MONSARRAT et Mme Marie-Anne DROIN ont participé à la réunion de la Société Publique Locale Dinan Cap Fréhel Tourisme, le 18 juin, dont le principal point à l'ordre du jour portait sur l'élection du Président.

L'assemblée générale est programmée le mercredi 8 juillet.

Visite des bâtiments communaux

Sur proposition de Monsieur le Maire, une visite des bâtiments communaux est organisée lundi 27 juillet.

Site du Chêne Marqué

Monsieur le Maire signale plusieurs actes d'incivilité constatés sur les sites du Chêne Marqué et de la Marette (panneaux dégradés, départs de feu, plongeurs dans le plan d'eau, etc.). Il invite les membres du Conseil municipal à faire preuve de vigilance et à signaler tout comportement susceptible de porter atteinte à ces espaces.

La Secrétaire de séance
Anne-Christine HENRY



Le Maire,
Mickaël HAQUIN.

